

2AH INGENIERIE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1000 €

Siège social : 73 rue Saint Ferréol, Etage 2

13006 MARSEILLE

92897840200016 R.C.S. de MARSEILLE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/01/2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,

Le 01/01/2024 à dix heures,

L'associé unique de la Société 2AH INGENIERIE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de monsieur AHMED Ahmed, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

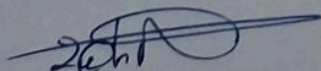
L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à monsieur AHMED Ahmed pour sa fonction de Président, à compter du 01/01/2024 au 30/09/2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

monsieur AHMED Ahmed



POUVOIR

Je soussigné(e) monsieur AHMED Ahmed Agissant en qualité de dirigeant de la société 2AH INGENIERIE SASU

au capital de 1000 euros

dont le siège social est à 73 rue Saint Ferréol, Etage 2 13006 MARSEILLE

constitue par les présentes pour mandataire spécial :

IDEOFI / Mon-formaliste.fr

représentée par Bruno Baptiste en sa qualité de Gérant

14 rue du Général de Reffye

88000 Epinal

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités légales et tous dépôts, immatriculation, modification et radiation au Guichet Unique, Centre de formalités des entreprises, Registre du commerce et des sociétés et Greffe du Tribunal de Commerce,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MARSEILLE

Le 01/01/2024

